



COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE N° 25

THÈME : ANTENNES-RELAIS	DATE DE RÉUNION : 20 MARS 2013
-------------------------	--------------------------------

PARTICIPANTS	PARTICIPANTS	PARTICIPANTS
Joël ALLAIN Dominique CHAZAL Ramndatou DIOP Philippe GIBALT	Xavier GAILLARD SYLVAIN LARCHER Jérôme LEFEBVRE François-Xavier MONACO	Antonio OLIVEIRA (invité) Quentin PORCHEROT Jean SEIGNOLLES Jessica TILLARD
Invité : Antonio OLIVEIRA, adjoint au maire à la santé, l'hygiène publique et aux risques sanitaires et majeurs		

ORDRE DU JOUR
Retour sur le plan vélo Jardins partagés Balade thermique Semaine du Développement durable Antennes-relais

SYNTHÈSE DES ACTIONS
<p>Plan vélo</p> <p>La présentation publique du plan vélo le 20 février à la MVA a été un succès. Plus de 80 personnes y ont assisté, dont de nombreux élus, parmi lesquels le maire et le député, ainsi que les services techniques. À la suite de cette réunion, un comité de pilotage du plan vélo, composé d'élus, de personnels des services techniques et de membres de la CDD a été constitué et sera appelé à se réunir dès le printemps. Le maire a annoncé des mesures favorables aux cyclistes, comme la pose de potelets rue Caron.</p> <p>Au dernier conseil communautaire de Sud de Seine, les représentants de Bagneux et Clamart ont manifesté leur intérêt pour la démarche adoptée par Malakoff dans la conception du plan vélo.</p>
<p>Jardins partagés</p> <p>Le jardin partagé des Nouzeaux va ouvrir prochainement. Le public pourra accéder au jardin dès lors qu'au moins un adhérent sera présent. Les parcelles ont été réparties entre les adhérents de l'association ; des espèces sauvages d'arbres et arbustes vont être plantées. Une grille a été posée à la limite du terrain de sport.</p>
<p>Compost</p> <p>Les trois bacs à compost square Larousse sont pleins. Leur indisponibilité durera plusieurs semaines.</p>
<p>Balade thermique</p> <p>La balade thermique s'est déroulée le 14 mars dans des conditions idéales (froid sec) et a rassemblé une quinzaine de personnes. Les deux caméras thermiques acquises par Sud de Seine sont très demandées : il y aurait 81 demandes en attente, c.-à-d. non satisfaites d'ici le 15 avril. Le prêt de caméra reprendra le 15 octobre.</p>

Semaine du Développement durable (SDD)

La SDD aura lieu cette année du 1er au 7 avril.

Deux actions sont organisées par la CDD et la mairie à l'occasion de cette semaine.

1. Une exposition *Good Planet* dans le hall de la mairie.
2. Un café-débat sur la transition énergétique samedi 6 avril à 10 h à la MVA, avec la présence d'intervenants de 4D, Pierre GRISON et Émilie BRIQUET, et de l'IDEMU, Khaled GAJI.

Zone de rencontre expérimentale

Trop vaguement défini et laissant trop peu de délai à la mairie, le projet de zone de rencontre expérimentale à l'occasion de la SDD a été abandonné. Toutefois, la CDD a monté une sous-commission zone de rencontre pour pousser à la mise en place des premières zones de rencontre à l'occasion de la Semaine de la mobilité.

Contrôler le trafic par la mise en place de bornes télescopiques comme rue Augustine-Variot est délicat, car ce système est fragile et nécessite des interventions à chaque fois qu'un véhicule percute ces bornes. De telles bornes fermeront la zone piétonne autour de la place du 11-Novembre.

Antennes-relais

Les antennes-relais sont des émetteurs-récepteurs radio implantés suite au déploiement des réseaux cellulaires (téléphonie mobile). Les émissions sont réglementées par des normes édictées par l'OMS et l'Union européenne.

Implémentation

L'implantation des antennes-relais peut être consultée sur le site carto-radio de l'ANFR.

À Malakoff, 18 antennes-relais sont implantées sur le territoire de la commune, soit une tous les 400 m en moyenne. 14 sont sur des bâtiments de l'OPH (Office public de l'Habitat) et 4 sur des bâtiments municipaux, ce qui entraîne le versement à la municipalité de 150 k€ par an.

L'utilisation d'un toit de bâtiment pour installer une antenne-relais nécessite l'autorisation du conseil municipal pour les bâtiments publics et les HLM, de l'assemblée générale pour un immeuble en copropriété. Dans tous les cas, un loyer est versé par l'opérateur au propriétaire du bâtiment hôte.

Polémique

L'implantation des antennes-relais dans les zones d'habitation peut être sujette à l'opposition des habitants, inquiets des effets des champs électromagnétiques, de l'ordre de quelques dizaines de V/m à proximité des antennes-relais, mais décroissant très rapidement avec la distance. Les seuils de champ électrique maximal admis à proximité des antennes-relais sont de l'ordre de quelques dizaines de V/m, ce qui est 50 fois en-dessous des préconisations de l'OMS.

L'effet des antennes-relais est un sujet d'autant plus polémique que les études scientifiques menées sur le sujet ont conduit à des résultats contradictoires. La sensibilité électromagnétique, syndrome constaté chez de plus en plus de sujets, est elle-même sujette à débat, car le lien entre des symptômes la caractérisant et la présence de champs électromagnétiques n'est pas clair.

L'exposition aux antennes-relais est maximale non à l'aplomb de celle-ci (isolation électromagnétique de la carcasse métallique du toit) mais dans le voisinage immédiat. Il y a en revanche un flou dans le contrôle du respect des seuils.

Par principe de précaution, les opérateurs évitent d'installer des antennes-relais à proximité immédiate des endroits fréquentés par des enfants (écoles, crèches, jardins d'enfants...).

Actualités

Inauguration du jardin partagé sur la couverture du Périphérique reportée au 25 avril.

Inauguration de la place du 11-Novembre samedi 13 avril.

Prochaine réunion du comité de pilotage sur le bruit : 15 mai.

Prochaines réunions

Jeudi 18 avril à 20 h à la MVA : point sur la SDD.

Mercredi 29 mai à 20 h : nuisances sonores.